

## Séance du Conseil général du 9 octobre 2025

### Rapport de la Commission de gestion et des finances

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission désignée par le Conseil s'est réunie le 15 septembre à 19h30 pour procéder à l'examen du préavis susmentionné.

Etaient présents :

Pour la Municipalité : Monsieur Georges Cherix, Syndic  
Madame Nicole Cattano, Municipale  
Monsieur Nicola Cassetta, Municipal  
Monsieur Frédéric Strittmatter, Municipal

Pour la Commission : Monsieur Michel Artar, président  
Madame Vivette Pilloud, vice-présidente  
Monsieur Marc Furrer, membre  
Monsieur Pascal Muller, membre  
Monsieur Constantin Emmanouil, suppléant

M. Cherix, syndic, nous souhaite la bienvenue en ouverture de séance.

Suite aux questions de la présente Commission, La Municipalité a été en mesure de répondre à nos questions.

Aucune commission ad hoc n'a été convoquée pour ce préavis, en conséquence, la présente commission a œuvré un peu en dehors de ses tâches.

Nous avons relevé entre autres :

1. Quatre offres ont été reçues, la GED de l'offre retenue est déjà utilisée dans une commune voisine et correspond aux besoins de notre commune. La solution choisie est conforme aux exigences du Canton.
2. Sachant que seuls les documents, dès la mise en place, seront numérisés, le stockage est suffisant pour une année. Les documents existants ne seront pas intégrés à la GED et le cas échéant, ledit stockage pourra être augmenté.
3. En général, les sauvegardes sont effectuées régulièrement par Ofisa et sont ensuite stockées sur le cloud par Microsoft en Suisse à Zürich, durant une année. Pour le reste, la politique d'archivage est conforme à la loi.
4. Le contrat avec Ofisa est de trois ans et avec la Société Faigle une année et résiliable chaque année, sans engagement à long terme. Le système peut être transféré chez d'autres prestataires.
5. Le Support annuel de CHF 3'040.00 concerne également la formation et les ajustements nécessaires. Le taux horaire pour demande spéciale sera au facturé au tarif de CHF 180.00.

**Conclusion :**

En conclusion, la Commission vous demande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers de bien vouloir prendre la décision suivante :

- Vu le préavis municipal No 08/2025 ;
- Oui le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet ;
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

**Décide**

1. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 22'000.00 pour la mise en place d'un système de Gestion Electronique des Documents (GED) ;
2. De financer ce montant par la trésorerie courante ;
3. De porter au budget de fonctionnement, dès 2026, l'adaptation des charges usuelles d'exploitations

Pour la Commission :



Michel Artar, président



Vivette Pilloud, vice-présidente



Marc Furter, membre



Pascal Muller, membre



Constantin Emmanouil, suppléant

Villars-Ste-Croix, le 19 septembre 2025